



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2021

Convocation du 8 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence de Thierry LOUVEL, Maire.

**Étaient Présents** : T. LOUVEL, Maire, J-P. CHAUVET, 1<sup>er</sup> Adjoint C. ETANCELIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Ph. FERCOQ, 3<sup>ème</sup> Adjoint, A. SAUNIER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, F. HERVIEUX, J-P DEVAUX, D. DESWARTE, L. HANGARD, I. LOMO, E. FONTAINE, C. PATIN, S. HENROT, A. GENDRIN, M. CREVON, B. JOUR, B. MATTON et M. LESECQ, Conseillers Municipaux.

**Était absent-excuse** : E. COELHO DA SILVA qui a donné pouvoir à J-P CHAUVET.

**Secrétaire de séance** : A SAUNIER

**Secrétaire auxiliaire** : M. COLLIN

Thierry LOUVEL procède à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire et laisse la parole à Jean-Pierre CHAUVET.

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

### **2021-12 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Thierry LOUVEL se retire et laisse la parole à Jean-Pierre CHAUVET, 1<sup>er</sup> adjoint, qui présente le compte administratif du budget principal :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 2 514 607.61 €

Recettes : 3 350 873.74 €

**Excédent de fonctionnement : 836 266.13 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 1 932 512.65 €

Recettes : 1 283 171.30 €

**Déficit d'investissement : 649 341.35 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses : 132 200.00 €

Recettes : 80 000.00 €

**Déficit : 52 200.00 €**

**Excédent net global : 134 724.78 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions, approuve le compte administratif du budget principal.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

**2021-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZAC SUD 2020**

Thierry LOUVEL se retire et laisse la parole à Jean-Pierre CHAUVET, 1<sup>er</sup> adjoint, qui présente le compte administratif du budget annexe ZAC Sud :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 114 608.41 €

Recettes : 352 898.61 €

**Excédent : 238 290.20 €**

**Section d'investissement**

Dépenses : 226 618.98 €

Recettes : 107 551.41 €

**Déficit : 119 067.57 €**

**Excédent net global : 119 222.63 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe ZAC Sud.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

## 2021-14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE QUARTIER SUD 2020

Thierry LOUVEL se retire et laisse la parole à Jean-Pierre CHAUVET, 1<sup>er</sup> adjoint, qui présente le compte administratif du budget annexe Quartier Sud :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 42 826.82 €

Recettes : 86 601.59 €

**Excédent : 43 774.77 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 44 442.86 €

Recettes : 29 610.40 €

**Déficit : 14 832.46 €**

**Excédent net global : 28 942.31 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe Quartier Sud.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

## 2021-15 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LES FAUBOURGS 2020

Thierry LOUVEL se retire et laisse la parole à Jean-Pierre CHAUVET, 1<sup>er</sup> adjoint, qui présente le compte administratif du budget annexe Les Faubourgs :

### Section de fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

**Excédent : 0 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 188 007.69 €

Recettes : 0 €

**Déficit : 188 007.69 €**

**Déficit net global : 188 007.69 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget annexe Les Faubourgs.

Le compte administratif est ensuite signé par tous les membres présents.

#### **2021-16 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL)**

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Municipal à celui du compte administratif 2020 dressé par Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2021-17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 « ZAC SUD »**

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2020 « ZAC SUD » dressé par Monsieur le Receveur Municipal à celui du compte administratif 2020 dressé par Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2021-18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 « QUARTIER SUD ».**

Considérant la conformité du résultat du compte de gestion 2020 « QUARTIER SUD » dressé par Monsieur le Receveur Municipal, à celui du compte administratif 2020 dressé par Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2021- 19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 « LES FAUBOURGS ».**

Considérant la conformité du résultat du compte de gestion 2020 « Les Faubourgs » dressé par Monsieur le Receveur Municipal, à celui du compte administratif 2020 dressé par Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'approuve sans observation ni réserve.

#### **2021-20 CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ZAC SUD »**

Considérant qu'il n'y a plus d'écritures comptables sur le budget annexe « ZAC Sud » et qu'il ne sera pas été recréé en 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Thierry LOUVEL, Maire, à 3 voix contre et 16 voix pour, décide la clôture dudit budget.

#### **2021-21 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Sur proposition de Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix contre et 16 voix pour, émet un avis favorable à l'affectation des résultats du compte administratif 2020 du budget principal, abondés par les résultats du compte administratif du budget annexe ZAC Sud qui a été clôturé, de la façon suivante :

- **253 947.41 euros** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- **820 608.92 euros** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

**2021-22 AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « QUARTIER SUD »**

Sur proposition de Monsieur Thierry LOUVEL, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation des résultats 2020 du compte administratif annexe « Quartier Sud » de la façon suivante :

- **43 774. 77 euros** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**2021-23 PARTICIPATIONS A CHARGES INTERCOMMUNALES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation par la mise en recouvrement auprès des services fiscaux des participations intercommunales suivantes :

- Syndicat des bassins versants Saône Vienne et Scie
- Syndicat des bassins versants de la Durdent, St Valéry et Veulettes

**2021-24 FIXATION DES TAUX DES DIFFERENTS IMPOTS LOCAUX.**

Considérant que dans les recettes de fonctionnement du budget 2021, il y a lieu de déterminer le produit des contributions directes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :

- Foncier bâti                      27.93 % + 25.36 % (taux départemental 2020) soit un total de **53.29 %**
- Foncier non bâti                **49.39 %**
- CFE                                    **19.72 %**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les subventions à verser aux diverses associations de façon suivante :

ASSOCIATION	ANNUELLE	COMPLEMENTAIRE	MANIFESTATION	TOTAL
Yerville Football Club	3 550 €	1 000 €		4 550 €
Sapeurs-Pompiers	760 €			760 €
Anciens Combattants	230 €			230 €
Ludinou	60 €			60 €
Bibliothèque pour tous	1300 €			1 300 €
Yerville Tennis Club	330 €			330 €
Pétanque yervillaise	110 €			110 €

Comité de jumelage	340 €			340 €
Association la roue cauchoise et européenne	110 €			110 €
CLIC du Pays de Caux	400 €			400 €
Association Yervillaise d'Aide à Domicile	330 €			330 €
Petit Ange Dylan	150 €			150 €
Banque alimentaire	300 €			300 €
Karaté club yervillais	500 €			500 €
Association yervillaise des coureurs du dimanche	110 €			110 €
Association tir Yerville et sa région	150 €			150 €
Basket	900 €			900 €
Sympa gym	110 €			110 €
Boxe américaine	850 €			850 €
Coopérative école primaire	4 570 €			4 570 €
Coopérative école maternelle	3 180 €			3 180 €
Comité des Lilas	250 €			250 €
Yerville Evénements		750 €	5 000 €	5 750 €
AANDY	110 €			110 €
Union commerciale	1 500 €			1 500 €
Chœurs en cœur	110 €			110 €
AGAAGY	1 860 €			1 860 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 170 €</b>	<b>1 750 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>28 920 €</b>

### **2021-26 MISE EN PLACE DE CHANTIERS JEUNES DURANT L'ETE 2021**

Thierry LOUVEL, Maire, propose au Conseil Municipal, la reconduction de « chantiers jeunes » au cours de l'été 2021 en faveur d'un maximum de 16 jeunes âgés de 14 à 17 ans issus d'Yerville.

Les périodes d'activité, sur une semaine, à raison de 3 heures par jour et par groupe, seront les suivantes :

- 8 jeunes du lundi au vendredi de 9h à 12h
- 8 jeunes du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Les objectifs de ce chantier sont les suivants :

- Participer à une action concrète valorisante individuellement et socialement en s'initiant à des techniques de travail
- Favoriser une première immersion dans le monde du travail
- Responsabiliser les jeunes
- Valoriser l'environnement rural, sensibiliser les jeunes au respect de leur lieu de vie,
- Permettre la reconnaissance de leur travail par les habitants.

L'encadrement sera assuré par les services techniques de la commune.

Aussi, après échanges de vues et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à la reconduction des « Chantiers Jeunes » ainsi sus-décrit.
- Autorise la souscription d'une assurance pour cette action
- Donne tous pouvoirs à Thierry LOUVEL, Maire, ou à l'adjoint délégué pour le bon déroulement de ce chantier et les autorise à cet effet à signer tout document à intervenir, à régler les dépenses et à encaisser les recettes qui découleront de cette action.

### **2021-27 CENTRE DE LOISIRS ETE 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> émet un avis favorable :

- A l'organisation à YERVILLE d'un centre de loisirs sans hébergement du 7 juillet au 30 juillet 2021 à la journée dans les structures communales, en faveur des enfants de 3 à 16 ans.

- A l'accueil des enfants d'YERVILLE, de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville Yerville et hors Communauté de Communes.

- A l'exécution du projet éducatif présenté dont les activités sont orientées vers l'expression, l'environnement, le jeu, en respectant les envies des enfants, leur rythme et leurs besoins.

- A la réalisation de mini camps

Aussi, le Conseil Municipal :

> sollicite auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'habilitation d'ouverture du centre de loisirs sans hébergement,

> autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à recruter des animateurs rémunérés suivant l'indice de base de la fonction publique territoriale et en fonction des heures effectuées.

Un état détaillé des présences directeurs-animateurs-responsables sera dressé par la direction du centre.

Monsieur le Maire rappelle que la direction du centre sera confiée à

3-7 ans	Espace Jean d'Ormesson	Magali MORON
8-10 ans	Espace Jacques Lemery	Séverine GEST
CM2 -3 <sup>ème</sup>	Salles Simone VEIL et Père Jean Larcher	Julien LESEIGNEUR

Tous titulaires du BAFD

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- > autorise la signature d'un avenant éventuel au contrat d'assurances en cours,
- > sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de fonctionnement du centre,
- > sollicite auprès de Monsieur le Président de la C.A.F. l'attribution de la prestation de services par journées enfants et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir.
- > accepte l'encaissement de chèques-vacances et autorise la signature d'une convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) Le remboursement du chèque vacances sera directement versé sur le compte de la Commune.
- > accepte la prise en charge des frais de commission fixés à 2 % sur les remboursements chèques - vacances. Aussi, les personnes payant le centre avec les chèques vacances ne se verront pas attribuer l'aide financière de la Commune des 10 ou 15 %.
- > fixe les tarifs suivants en tenant compte de la durée de présence de l'enfant, de l'activité qu'il choisit et de son domicile.

	TARIF YERVILLE			TARIF COM-COM			TARIF EXTERIEUR		
	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 381 à 610€	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 381 à 610€	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 381 à 610€
Les 7-8 et 9 juillet 2021	29 €	24 €	26 €	35 €	29 €	32 €	45 €	38 €	41 €
Les 12-13-15 et 16 juillet 2021	37 €	32 €	34 €	47 €	40 €	43 €	60 €	51 €	54 €
Du 19 au 23 juillet 2021	47 €	39 €	42 €	58€	49€	52€	74€	63€	67€
Du 26 au 30 juillet 2021	47 €	39 €	42 €	58€	49€	52€	74€	63€	67€



- > souhaite qu'en cas d'absence de l'enfant pour maladie ou accident la participation versée au préalable par la famille soit remboursée. La famille devra présenter un certificat médical.
- > donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou Madame ou Messieurs les Adjointes pour mener à bien le fonctionnement de ce service.
- > autorise le règlement de toutes les dépenses correspondantes.
- > autorise le fonctionnement de la régie d'avances et de recettes.
- > autorise la signature de tout document.
- > rappel que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

### **2021-28 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SUR TOUTE LA COMMUNE**

Thierry LOUVEL présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « EP-2020-0-76752-M3948 » et désigné « ensemble de la commune » dont le montant prévisionnel s'élève à 679 237.37 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 241 876.34 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 241 876.34 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **2021-29 RETROCESSION VOIRIE RUE GEORGES POMPIDOU**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement Résidence de Pontmain rue Georges Pompidou dans le domaine public.

Vu la demande de rétrocession formulée par la Commune d'Yerville des voiries et réseaux du lotissement Résidence de Pontmain, situé rue Georges Pompidou, cadastré section AB numéros 187, 261 et 262.

Vu le plan de récolement dressé le 30 mars 2021, fourni par NEXITY FONCIER CONSEIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles susvisées ;
- de missionner la SCP DEMARES et GRENET, Notaires associés dont le siège est situé

à Yerville, 71 avenue Charles de Gaulle pour la rédaction des pièces et actes nécessaires.

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement Résidence de Pontmain situé rue Georges Pompidou sur les parcelles cadastrées section AB numéros 187, 261 et 262

### **2021-30 TRANSFERT DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX-DOUDEVILLE-YERVILLE**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités économiques ;

Considérant la réserve foncière constituée par la Commune d'Yerville au sud de la zone d'activités du Bois de l'Arc ;

Considérant le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme de la commune d'Yerville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix contre et 16 voix pour, décide :

- D'accepter le transfert en pleine propriété, sous forme de cession à l'euro symbolique, à l'exception de l'espace boisé classé, des parcelles cadastrées section AA numéros 318, 65, et 104 (cette dernière parcelle fait l'objet d'un transfert de propriété par la SAPN et sera prochainement intégrée dans le domaine communal) ;
- De missionner la SCP GRENET DEMARES RAIMBOURG, Notaires associés dont le siège est situé à Yerville, 71 avenue Charles de Gaulle, pour la rédaction des pièces et actes nécessaires ;
  - D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

### **2021-31 TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX-DOUDEVILLE-YERVILLE**

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 ;

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.1231-1 et L.1231-1-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ❖ De se prononcer en faveur du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville - Yerville sans qu'elle se substitue à la Région Normandie dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ;
- ❖ De charger le Maire de notifier la présente délibération au préfet de la Seine-Maritime et au Président de la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

## **2021-32 DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

### **VU :**

- La délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- La délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- La délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

### **CONSIDÉRANT :**

- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- Que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- Qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- Que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76
- D'accepter d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

### **2021-33 VENTE D'UNE PARCELLE RUE DU CHARDONNET**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur :

- la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AL 264 pour une superficie de 1025 m<sup>2</sup> sis à Yerville, 417 rue du Chardonnet, au prix de 30000 € taxes incluses.
- Missionner la SCP GRENET, DEMARES et RAIMBOURG Notaires associés dont le siège est situé à Yerville, 71 avenue Charles de Gaulle pour la rédaction des pièces et actes nécessaires.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

### **2021-34 VENTE DE PARCELLES QUARTIER SUD 4<sup>ème</sup> TRANCHE LOTS 6, 9 ET 11**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter la vente de parcelle de terrain suivantes :

LOT	SUPERFICIE	PRIX TTC
6	545	57 000 €
9	634	60 000 €
11	731	60 000 €

- De missionner la SCP DEMARES et GRENET, Notaires associés dont le siège est situé à Yerville, Avenue Charles de Gaulle pour la rédaction des pièces et actes nécessaires.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

### **2021-35 BUDGET PRINCIPAL 2021**

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget principal 2021 qui se décompose de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 3 336 088.00 €

**RECETTES** : 3 336 088.00 €

Après en avoir délibéré, à 3 voix contre et 16 voix pour, le Conseil Municipal adopte le budget de la section de fonctionnement.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : 2 280 257.00 €

**RECETTES** : 2 280 257.00 €

Après en avoir délibéré, à 3 voix contre et 16 voix pour, le conseil municipal adopte le budget de la section d'investissement.

Le budget présenté est adopté au niveau de l'opération pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

#### **2021-36 BUDGET ANNEXE 2021 « LES FAUBOURGS »**

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2021 « Les Faubourgs » qui se décompose de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 0 €

**RECETTES** : 0 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : 188 008.00 €

**RECETTES** : 188 008.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget présenté.

Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

#### **2021-37 BUDGET ANNEXE 2021 « QUARTIER SUD »**

Thierry LOUVEL, Maire, présente au Conseil Municipal le budget annexe 2021 « Quartier Sud » qui se décompose de la façon suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** : 558 608 .00 €

**RECETTES** : 558 608.00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** : 229 666.00 €

**RECETTES** : 229 666.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget présenté.  
Le budget est ensuite signé par tous les membres présents.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Jean-Pierre CHAUVET précise les objectifs de l'application mobile, et notamment l'instauration d'un lien direct avec les administrés. Les informations transmises seront communales et pourront également porter sur l'activité des associations et des commerçants, en cas d'organisation d'évènements notamment. Enfin, l'application est un outil nécessaire du point de vue de la sécurité, et en complément de la rédaction d'un plan communal de sauvegarde.

Jean-Pierre CHAUVET précise que l'application est très facile d'utilisation. Il suffit de télécharger l'application MyCityPocket et de sélectionner la ville d'Yerville. Une communication est prévue afin d'informer les administrés de la mise en place de l'application, et il est demandé aux conseillers de relayer l'information le plus possible.

Le coût de l'application s'élève à 9,26 € par mois et le contrat est d'une durée de trois ans.

Jean-Pierre CHAUVET ajoute que, d'ici un mois, un panneau d'informations sera installé sur la place du Général Leclerc et servira de relai à l'application.

Monsieur le Maire informe les conseillers du maintien des élections régionales et départementales qui pourraient avoir lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021 ou 20 et 27 juin 2021. Il ajoute qu'il serait bon que tous les assesseurs puissent être vaccinés pour cette échéance.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h55.